

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE1<sup>ère</sup> séance de l'année 2017Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.02.01/388

**Modification de la désignation des délégués  
de la Communauté d'Agglomération  
CAP Excellence  
au sein du Conseil d'Administration  
de la SEM GUADELOUPE ENR SEML**

L'an deux mille seize, le mercredi 1<sup>er</sup> février, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, et le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Jacques BANGOU, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 25 janvier 2017.

Présents : 35		
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLLA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audrey	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Olivier	SERVA	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
Mme Alberta	ALBERI	

Excusé représenté : 1
<u>Vice-Président :</u> M. Jacques BANGOU (1 <sup>er</sup> Vice-Président) Pouvoir à Madame Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 6
<u>Le Président</u> M. Eric JALTON
<u>Vice-Président :</u> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Max CELIGNY
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 8
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE M. Jean-Luc CELIGNY M. Jocelyn LEREMON M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN

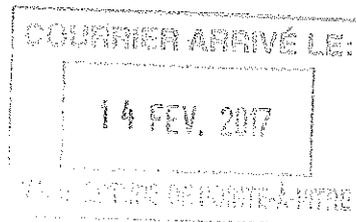
COURRIER ARRIVÉ LE:

14 FEV. 2017

Mairie de Pointe-à-Pitre

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.



## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1521-1, L1522-1, L1522-2, L1522-3, L1524-5 et L1524-1 ;
- VU le Code de Commerce;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.10/341 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant prise de participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil d'Administration de la SEM GUADELOUPE ENR SEML;
- VU la délibération n°2017.02.01/383 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> février 2017 portant modification du tableau des Conseil et Bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence suite à l'installation de Madame Alberta ALBERI après démission de Madame Marlène MELISSE, Conseillère Communautaire-2<sup>ème</sup> Membre du Bureau;

**Considérant** le rapport du Président;

La démission de Madame Marlène MELISSE de sa fonction de Conseillère Communautaire-Membre du Bureau nécessite de procéder à son remplacement au sein du Comité au sein du Conseil d'Administration de la SEM GUADELOUPE ENR SEML dont les missions sont les suivantes :

- La production d'énergie électrique de source renouvelable et l'exploitation de toute installation y concourant ;
- La promotion, la valorisation et la fourniture d'énergie de source renouvelable et de toute opération concourant à la transition énergétique ;
- La mise en valeur et l'ingénierie dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
- La recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dont le stockage, les dispositifs d'autoconsommation.

La SEM Guadeloupe ENR ambitionne par ailleurs de :

- Dynamiser et accompagner la transition énergétique de la Guadeloupe ;
- Apporter son expérience, ses compétences et sa connaissance du territoire aux collectivités et porteurs de projets privés dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Développer réaliser et exploiter ses propres projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une collaboration entre GUADELOUPE ENR S.E.M.L et CAP Excellence initié en 2013 dans le cadre du projet « *Tram Excellence* ».

Ce partenariat peut se concrétiser autour de plusieurs axes qui permettront de s'engager en faveur de la transition énergétique:

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;**

**ARTICLE 1-** De modifier ainsi qu'il suit l'article 4 de la délibération n°2016.11.10/341 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant prise de participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil d'Administration de la SEM GUADELOUPE ENR SEML:

**ARTICLE 4-** De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein au Conseil d'Administration de la SEM GUADELOUPE ENR SEML, avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, les quatre (4) Conseillers Communautaires suivants :

- **Madame Maguy CELIGNY**  
(9<sup>ème</sup> Vice- Présidente de CAP Excellence)
- **Monsieur Jean- Luc CELIGNY**  
(Conseiller Communautaire)
- **Monsieur Georges DAUBIN**  
(2<sup>ème</sup> Vice- Président de CAP Excellence)
- **Mme Josiane GATIBELZA**  
(Conseillère Communautaire-Membre du Bureau)



**ARTICLE 2-** D'abroger l'article 6 de la délibération n°2016.11.10/341 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016.

**ARTICLE 3-** Les autres articles de la délibération n°2016.07.08/300 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 restent sans changement.

**ARTICLE 4-** De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 5-** Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de la SEM GUADELOUPE ENR SEML, aux délégués de CAP Excellence au sein du Conseil d'Administration de la SEM ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017

Le Président de séance



*Georges DAUBIN*  
2<sup>ème</sup> Vice-Président

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Président SEM GUADELOUPE ENR SEML, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise aux délégués de CAP Excellence au sein du Conseil d'Administration de la SEM, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 14 FEV. 2017

